



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 50173-4:2018/A1:2023

**Technologies de l'information -
Systèmes de câblage générique - Partie
4: Locaux d'habitation**

Informationstechnik -
Anwendungsneutrale
Kommunikationskabelanlagen - Teil 4:
Wohnungen

Information technology - Generic cabling
systems - Part 4: Homes

12/2023



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 50173-4:2018/A1:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 50173-4:2018/A1:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 50173-4:2018/A1:2023

NORME EUROPÉENNE **EN 50173-4:2018/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Décembre 2023

ICS 33.040.50

Version française

**Technologies de l'information - Systèmes de câblage
générique - Partie 4: Locaux d'habitation**

Informationstechnik - Anwendungsneutrale
Kommunikationskabelanlagen - Teil 4: Wohnungen

Information technology - Generic cabling systems - Part 4:
Homes

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 50173-4:2018; il a été approuvé par le CENELEC le 2023-10-25. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à cet amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du centre de gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au centre de gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Centre de gestion du CEN-CENELEC: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles